Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Janvier 2020

Grève et manifestation vendredi 24 janvier

Le jour où le texte sur la retraite à points est présenté en conseil des ministres, les organisations syndicales dont le Sundep Solidaires Paris appellent à faire grève et à manifester pour montrer encore une fois notre refus de cette réforme.

Ce système de retraite à points sera calculé sur toute la carrière et non plus sur les 25 meilleures années. La caisse de retraite complémentaire (AGIRC/ARRCO ou IRCANTEC) disparaîtra. On peut supposer que le régime de retraite additionnelle aussi. La valeur du point ne sera connu qu'au moment de prendre sa retraite. Sans oublier que l'âge légal de départ à la retraite peut toujours être repoussé au bon vouloir du gouvernement en arguant de raisons budgétaires !

Pour tous ces motifs, parce que la retraite à points rompt le principe de solidarité et donne la part belle à la retraite par capitalisation, soyons nombreuses et nombreux dans la rue le vendredi 24 janvier !

Contre les E3C et la réforme des lycées

La résistance contre les Épreuves de Contrôle Continu (dites E3C) en classe de 1ère commence à s'organiser. Les organisations syndicales dont le Sundep Solidaires ont signé un communiqué demandant la suppression de ces épreuves qui ont lieu dans les établissements jusqu'au 7 février.

La correction de ces épreuves entrant dans le bac nouvelle formule est dématérialisée et doit se faire en ligne. Et quant à la rémunération de ces corrections, aucun texte officiel n'est paru à ce jour.

Pour les élèves, elles sont sources de stress et d'inégalités ; si les sujets sont bien proposés par une banque nationale, les thèmes de révision peuvent être différents d'un établissement à un autre, la date retenue dans une période de 3 semaines peut laisser plus de temps d'apprentissage aux élèves selon les établissements.

Faites-nous part des actions contre la tenue des E3C dans votre établissement.

Mutuelle santé Personnels OGEC

Pour l'année 2020, la répartition de la cotisation mensuelle au titre du socle conventionnel obligatoire de la mutuelle santé est la suivante : 19,75€ minimum pour l'employeur et 19,75€ maximum pour le salarié.

Les salariés et apprentis bénéficiaires d'un contrat de travail d'une durée inférieure à 12 mois et les salariés pour lesquels la cotisation représente au moins 10% de leurs rémunérations brutes sont exonérés de leur cotisation.

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS
adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS
Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : sundep.paris@gmail.com
Site web national : http://www.sundep.org/ - Site académique : http://www.sundep-paris.org/

Montant du repas Personnels OGEC

Lorsque le salarié qui le souhaite, prend un repas au service de restauration de l'établissement, l'employeur prend en charge partiellement les frais de restauration. Pour cela, le repas doit être pris :
- sur les jours d'activité du salarié et d'ouverture du service ;

- avant ou après, une période de travail d'une durée minimale de 4 heures ou entre deux périodes de travail.

Cette condition satisfaite, le salarié participe, quant à lui, aux frais de restauration à hauteur de 51% de l'évaluation forfaitaire de l'avantage en nature fixé annuellement par la Sécurité sociale. Pour 2020, le salarié devra donc prendre en charge 2,50€ par repas, le reste étant payé par l'employeur.

SMIC

Le SMIC est revalorisé de 1,2 % à compter du 1er janvier 2020, ce qui porte le taux horaire du SMIC à 10,15 euros bruts contre 10,03 euros. Le SMIC mensuel brut passe de 1521,22 euros à 1539,42 euros, soit une augmentation brute de 18,42 euros, plus faible que l'an dernier.

CCMA du 5 février 2020

La CCMA qui se réunira le 5 février examinera les recours des enseignants contre l'appréciation finale donnée par le Recteur à l'issue d'un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2018/2019. Si vous voulez être défendu·e plus efficacement, n'hésitez pas à nous communiquer votre dossier.

LE SUNDEP-SOLIDAIRES PARIS VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE !

L'année 2019 a été riche en mouvements sociaux et politiques. Partout dans le monde, des personnes se mobilisent et luttent pour la défense de leurs droits.

Dans cette grande mobilisation, les militant·es du Sundep- Solidaires Paris étaient là.

Et quotidiennement, dans nos établissements, que vous soyez syndiqué·es chez nous ou pas, on vous a représenté·es et on vous a défendu·es !

On sera toujours là en 2020!

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS
adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS
Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : sundep.paris@gmail.com
Site web national : http://www.sundep.org/ - Site académique : http://www.sundep-paris.org/